



Un candidat à des élections locales et son site de fausses infos

Par **matt27**, le **16/04/2019** à **10:02**

Bonjour à tous,

Un candidat aux élections législatives se présente régulièrement dans ma circonscription.

Pour le moment il n'a jamais dépassé le 1%.

La question que je me pose c'est a t'il le droit de diffuser de fausses informations sur ses sites (l'[un](#) est son programme officiel, l'[autre](#) sa "théorie" personnelle). Est-ce que sa position de candidat ne l'expose pas tout particulièrement à veiller aux informations qu'il diffuse ?

Il donne des liens vers ses sites via une plate-forme d' "information" locale, de façon quasi quotidienne et depuis des années.

Merci de vos réponses,

Cordialement.